

Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-001

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 119 - BANDRABOUA - BOUYOUNI VILLAGE (RAMPE)

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) **Prélevé le** 11/12/2023 08:50 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-001 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976





Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (Al) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	17	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	16	μg(B)/L	2	1500	1
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	1
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.2	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	3.1	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.4	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	1

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

LQ: Limite de quantification / ND: Non déterminé / CMA: Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE: Norme de qualité environnementale / Ec: Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique). Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-001

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

cofrac

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-002

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 59 - BANDRABOUA - BANDRABOUA CENTRE (MAIRIE)

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) **Prélevé le** 11/12/2023 09:14 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-002 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (AI) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	7	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	22	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.7	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	7.5	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3: A.M. 11 janvier 2007

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*). La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-002

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-003

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 116 - MTSAMBORO -MTSAMBORO CENTRE

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) Prélevé le 11/12/2023 10:30 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-003 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (AI) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	8	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	22	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.7	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	2.7	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3: A.M. 11 janvier 2007

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-003

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-004

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 176 - M'TSANGAMOUJI - SORTIE RESERVOIR DE M'TSANGAMOUJ

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) Prélevé le 11/12/2023 11:18 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-004 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr TERANA DRÔME
37 AVENUE LAUTAGNE - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 81 70 70 - drome@labo-terana.fr - www.labo-terana.fr
SIREN 130 021 637 - SIRET 130 021 637 00090 - CODE APE 7120B



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (AI) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	4	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	11	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.6	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.5	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.4	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3: A.M. 11 janvier 2007

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-004

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-008

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 269 - CHICONI - CHICONI (RAMPE)

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) Prélevé le 11/12/2023 09:32 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-008 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (Al) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	61	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	22	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	19	μg(B)/L	2	1500	1
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	1
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	49.9	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	73	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	10	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	1.3	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	2.7	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

LQ: Limite de quantification / ND: Non déterminé / CMA: Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE: Norme de qualité environnementale / Ec: Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-008

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

cofrac

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-009

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 256 - SADA - SADA (RAMPE)

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) Prélevé le 11/12/2023 11:06 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-009 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire :

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976





Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (AI) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	52	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	21	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	19	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	3.2	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	47	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	6	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.4	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3: A.M. 11 janvier 2007

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*). Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-009

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-010

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 264 - CHIRONGUI - POROANI (RAMPE)

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) Prélevé le 11/12/2023 11:26 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-010 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire :

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (AI) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	10	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	23	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	20	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	11.6	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	73	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	11	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.6	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.8	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-010

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

lac MRA cofrac

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-011

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 120 - KONGUOU - LONGONI VILLAGE

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) **Prélevé le** 11/12/2023 08:44 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 **Température à reception**: $6 \, ^{\circ}\mathrm{C}$

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-011 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire :

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (Al) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	8	μg(AI)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	18	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	15	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	1.0	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.2	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

LQ: Limite de quantification / ND: Non déterminé / CMA: Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE: Norme de qualité environnementale / Ec: Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-011

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976



Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-012

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 122 - KONGUOU - KANGANI VILLAGE CHEZ PARTICULIER

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) **Prélevé le** 11/12/2023 09:05 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : 6 °C

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-012 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr TERANA DRÔME
37 AVENUE LAUTAGNE - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 81 70 70 - drome@labo-terana.fr - www.labo-terana.fr
SIREN 130 021 637 - SIRET 130 021 637 00090 - CODE APE 7120B



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (Al) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	17	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	19	μg(B)/L	2	1500	1
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	1
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.4	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	42.5	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<5	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	1.5	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	1.0	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

LQ: Limite de quantification / ND: Non déterminé / CMA: Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE: Norme de qualité environnementale / Ec: Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-012

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

lac MRA cofrac

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr



Client demandeur N°: 35972

Vos ref:

Client payeur N°: 35972

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

AGENCE REGIONALE DE SANTE MAYOTTE

Centre Kinga

90 Route Nationale 1 - Kawéni

BP 410

97600 MAMOUDZOU

Rapport d'essai n° 23-22004-013

Edité le 13/12/2023

Données issues du client :

Libellé de l'échantillon : PSV 221 - USINE DE BOUYOUNI - BANDRABOUA SORTIE RESERVOIR

 Lieu de prélèvement
 NON PRECISE

 Commune
 NON PRECISEE

 Nature
 Eau de consommation

(1) Prélevé le 11/12/2023 09:42 par ARS 976

Reçu le 12/12/2023 11:35 Température à reception : $6\,^{\circ}\mathrm{C}$

Dossier n° 23-22004 Echantillon n° 23-22004-013 Devis n° 2023039596 Sous-Devis n° 23039596-002

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date / heure de prise en charge analytique : 12/12/2023 11:46

 Date d'analyse: ICP_AES
 13/12/2023

 Date d'analyse: ICP_MS
 12/12/2023

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)

Signé électroniquement par Philippe REY, Adjoint au chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023



Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr TERANA DRÔME
37 AVENUE LAUTAGNE - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 81 70 70 - drome@labo-terana.fr - www.labo-terana.fr
SIREN 130 021 637 - SIRET 130 021 637 00090 - CODE APE 7120B



Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1370	Aluminium (AI) (*)R3	7429-90-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	9	μg(Al)/L	5		200
1376	Antimoine (Sb) (*)R3	7440-36-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Sb)/L	0.2	10	
1369	Arsenic (As) (*)R3	7440-38-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.2	μg(As)/L	0.2	10	
1396	Baryum (Ba) (*)R3	7440-39-3	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	17	μg(Ba)/L	2		700
1362	Bore (B) (*)R3	7440-42-8	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	15	μg(B)/L	2	1500	
1388	Cadmium (Cd) (*)R3	7440-43-9	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.200	μg(Cd)/L	0.2	5.0	
1389	Chrome Total (Cr) (*)R3	7440-47-3	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(Cr)/L	0.2	50	
1392	Cuivre (Cu) (*)R3	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.6	μg(Cu)/L	0.2	2000	1000
1393	Fer (Fe) (*)R3	7439-89-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	6	μg(Fe)/L	5		200
1394	Manganèse (Mn) (*)R3	7439-96-5	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	<2	μg(Mn)/L	2		50
1386	Nickel (Ni) (*)R3	7440-02-0	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	0.3	μg(Ni)/L	0.2	20	
1382	Plomb (Pb) (*)R3	7439-92-1	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Pb)/L	0.2	10	
1385	Sélénium (Se) (*)R3	7782-49-2	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	<0.2	μg(Se)/L	0.2	20	

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

LQ: Limite de quantification / ND: Non déterminé / CMA: Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE: Norme de qualité environnementale / Ec: Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

(1) Dans le cas où le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, cette information est une donnée issue du client, par ailleurs les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique. Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction de la marque d'accréditation est interdite.

Fin du rapport n° 23-22004-013

Page 2 sur 2

n° client : 35972 Nom client : ARS 976

ilac MRA

Modèle rapport échantillon Terana-FRA-V1 - 03/07/2023

Accréditation N°1-7302 Portée disponible sur www.cofrac.fr